



06 29 82 52 96

Et bonne année de lutte

Nous allons en avoir besoin

Le gouvernement contre les travailleurs

Novembre 2012 : Ayrault accorde aux patrons 20 milliards d'euros de crédit d'Impôts. La moitié de cette

somme vient d'une augmentation de la TVA que tout le monde paye, même les plus pauvres. Le PS était contre la TVA « sociale » de Sarko. A la place, nous avons eu la TVA socialiste.

Mai 2013 : Le Parlement à majorité socialiste fait rentrer dans la législation l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par le MEDEF et quelques syndicats (CFDT, CFTC et CGC). Grâce à ce texte, les entreprises, en cas de difficulté économique, peuvent imposer baisses de salaire et allongement d'horaire. Depuis l'ANI, les « pactes de compétitivité » se multiplient : Peugeot, Renault, Goodyear... Les patrons apprennent à s'en servir.

Septembre 2013. Les avis d'imposition pleuvent dans les boîtes aux lettres. Le gel des tranches du barèmes a fait que tout le monde paye plus. Aussi, 940 000 personnes aux faibles revenus deviennent imposables. Pendant ce temps, le Parti Socialiste et le gouvernement amusent la galerie avec la tranche supplémentaire d'imposition pour les plus riches

Janvier 2014 : Le gouvernement prépare le report à 62 ans du droit au départ en retraite pour ceux nés après 1956. La pension sans décote se ferait à partir de 67 ans....
..... On résume et on ne met pas tout.

Pour nous les Sans-Papiers, la galère continue

Nous travaillons dans la restauration, le nettoyage, le BTP. Nous devons accepter les contraintes et les salaires que les autres travailleurs n'acceptent pas. Nous sommes les plus précaires parmi les précaires.

Il y a quelques années, être régularisé, c'était échapper à cette condition. On pouvait enfin chercher un meilleur emploi. Mais en 2007, le gouvernement a créé un nouveau titre de séjour, le titre « salarié ». Pour l'obtenir il faut qu'un patron s'engage à vous employer (alors qu'il vous emploie déjà). Beaucoup de Sans-Papiers se sont fait licencier en révélant à leur employeur leur situation. D'autres employeurs vous gardent, ne vous signent pas la promesse d'embauche, et vous mettent la pression. Parfois vous réduisent le salaire.

Quand le patron accepte, la galère n'est pas finie. Il faut que la préfecture accepte. Quand elle a accepté, elle refile le dossier aux services départementaux du Ministère du Travail (DIRECCTE). Avant 2011, cela allait vite.

Maintenant ils épluchent tout. Sur 11 dossiers de

régularisations par le travail accepté par la préfecture et transmis à la DIRECCTE, au Pascal B, seuls deux ont reçu un avis. Au 8 janvier 2014, une seule carte de séjour a été délivrée parmi tous les dossiers déposés depuis la circulaire Valls de novembre 2012.

Une administration au service des patrons

L'État réduit les effectifs des services qui contrôlent les entreprises ; il baisse les contrôles sur les employeurs et les renforce sur les salariés. Par exemple quand un patron demande une autorisation administrative de licenciement, s'il n'a pas de réponse de l'administration, l'autorisation est présumée donnée. Dans le cas de nos demandes d'autorisation de travail, cela ne marche pas. Il nous faut attendre encore. Soi-disant l'examen devait durer un mois. On en est à plus de 5 mois.



Occupation des Impôts de Paris, le 12 janvier 2010 avec le SNUImpôts, Droits Devant, le CTSP Vitry et le CSP 17e

Un titre de séjour qui nous lie à l'employeur

Mais même pour ceux d'entre nous qui obtiendront ce titre « salarié », la galère se poursuivra. Déjà, il faudra rembourser au patron la taxe qu'il paiera à l'État (environ 900 euros). Ce qui est illégal. Mais le salarié n'aura pas le choix car le renouvellement du titre est lié à l'employeur. Employeur qui aura donc le rapport de force pour exiger toujours plus du salarié en terme de disponibilité, d'heures sup non payées etc... Ce qui, en retour fait pression sur tous les travailleurs. Les employeurs prennent facilement l'habitude de traiter tout aussi mal les autres salariés. Il nous faut sortir de ce cercle vicieux et tous les travailleurs ont intérêt à ce que les Sans-Papiers et des papiers, et des papiers surs, automatiquement renouvelables.

Le candidat Hollande avait écrit dans sa « 50e proposition » pour la présidence « *Je sécuriserai l'immigration légale* ». Évidemment il n'a rien sécurisé de tout car le cœur de son programme c'était de faire baisser le coût du travail. Et la précarité du titre de séjour en est un des moyens.

Seule la mobilisation de tous les travailleurs permettra la

Régularisation de tous les Sans-Papiers par la carte de 10 ans

Manifestation à Vitry-sur-Seine le jeudi 16 janvier

à 18h30 au départ des Impôts, 83 rue Camille Groult

Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry 94 (Union Nationale des Sans-Papiers)